



Tapage nocturne ? Harcelement ?

Par **nedhain**, le **10/02/2010 à 20:25**

Bonjour, tout d'abord un grand bravo pour ce site clair, simple... Maintenant ce qui m'amène. Nous habitons depuis 1983 un immeuble de Paris -Habitat, datant de 1949. Il n'y a aucune isolation de quelque sorte. Jamais aucun locataire ne s'est plaint de la sonorité de l'immeuble. Jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle locataire (et de son compagnon qui officiellement n'est pas résidant). Cette dernière, à peine arrivée dans les lieux, fait appel à la police pour des bruits de la vie courante (aspirateur, lave linge (en journée), pleurs de bébé, pas lourd de ma mère (qui a 75 ans et est cardiaque), déplacement dans l'appartement....). Elle dépose moult mains courantes et fait appel au moins 2 fois par semaine à la police. Cela dure depuis avril 2008. En mai 2008, alors que je revenais d'un voyage, tard le soir, cette femme a appelé la police. J'avoue que cela s'est extrêmement mal déroulé avec un des policiers qui ne souhaitait pas entendre mes arguments et ne cessait de répéter de me taire. Suite à cela, il me "flanque" une amende pour tapage nocturne de 4 euros. Si si de 4 euros que j'ai payé.

J'ai laissé "courir" au regard que j'ai pensé que cette femme est folle. J'ai contacté Paris Habitat et j'ai appris que cette voisine a déposé plainte (avec le consentement du bailleur qui n'a absolument rien fait pour dédramatiser la situation)

Bref, j'ai été convoqué au tribunal de Police pour tapage du mois de mai 2008 et ait été condamné à payer 300 euros d'amendes pour tapage + 1000 euros de dommages et intérêts + 1000 euros au titre d'un article de loi. Pourquoi ? Parce que cette femme a fourni des certificats médicaux des seuls UMJ (unités médico-judiciaires) et des certificats de son médecin généralistes disant qu'elle est une mère seule et courageuse ne pouvant plus vivre dans ces conditions. Au fait, je vis seul avec mes 2 garçons et ma mère malade.

Je trouve cela profondément injuste. Nous vivons depuis plus de 25 ans dans cet immeuble, sans aucun problème. Cela n'a pas été tenu compte dans le jugement, ni même les certificats médicaux que j'ai transmis sur la santé de ma mère, ni même les attestations de voisins sur la sonorité de l'immeuble.... Rien de rien.

J'aimerais savoir si quelqu'un a vécu ce type de situation et comment je peux sortir de cette ubuesque histoire.

Pour conclure, j'ai fait appel de la décision.

Merci de votre aide

Par **froggy**, le **07/12/2011** à **20:07**

Ma fille vient d'être condamnée à 90 euros d'amende pour une soirée chez elle sans musique le PV remis par la police portait "éclats de voix susceptibles de déranger le voisinage " requalifié on ne sait pourquoi sur le PV de convocation en " cris vociférations sur la voie publique "alors que la soirée se passait chez elle .

Le tribunal n'a pris en compte aucun témoignage en sa faveur dont plusieurs de ses voisins immédiats qui DORMAIENT profondément . Ses 4 voisins immédiats ont précisé que c'est la police qui les a réveillés en frappant très fort à leur porte ,et faisaient beaucoup de bruit .

En fait c'est un voisin du dessous et sa femme qui en plus n'a rien à faire dans la résidence étudiante car salariée qui harcèlent ma fille au moindre bruit (passage d'aspirateur , douche , etc) La résidence n'est absolument pas isolée le gestionnaire l'a reconnu mais n'a pas voulu le notifier dans le témoignage en faveur de ma fille car il sait qu'il aurait pu être mis en cause mais il a précisé qu'en dehors de ce couple personne n'a jamais eu à se plaindre de ma fille au contraire .

Les juges ne se sont pas même donnés la peine de lire les témoignages leur seul reproche " Vous vous rendez compte Mademoiselle , vous avez fait déplacer la police pour tapage nocturne et à cause de gens comme vous la police n'arrive pas à temps quand on l'appelle pour des cambriolages !!!! " De qui se fichent on ???

Depuis un an ma fille ne vivait plus que dans l'angoisse de ce procès au point qu'elle a dû prendre des anti dépresseurs .

En plus ces voisins complètement malades (car il faut être malade pour appeler la police alors qu'en 3 ans c'était la première et l'unique fois que ma fille avait invité 4 amis pour son anniversaire !!!) se plaignent et se plaignaient de bruits venant de chez ma fille alors qu'elle était à son poste de surveillante d'éducation et que là encore la surveillante générale a fait une attestation prouvant que le jour X où le mari a sollicité la gardienne pour aller frapper un matin à la porte de ma fille elle ne pouvait en aucun cas se trouver chez elle !!!

Il ne faut pas s'étonner que les jeunes et les moins jeunes rejettent une justice qui n'en n'est pas une .

JE suis à 68 ans profondément écoeurée de voir que la justice utilise nos impôts pour des procès indignes d'une république digne de ce nom .

Nous habitons pour notre part dans une banlieue réputée bourgeoise dans un immeuble collectif , les alarmes , les cris la nuit , les vrais tapages nocturnes qui ont contraint plusieurs fois des locataires à appeler la police à 3 ou 4 heures du matin n'ont jamais fait déplacer le moindre policier !!!!

Il faut croire que les policiers du 19 ème n'ont rien de mieux à faire que de répondre au premier appel de tapage nocturne dans une résidence étudiante !!!

Il est plus facile de faire payer les pauvres et les gens sans défense qu'un Servier qui est responsable de la mort ou de la maladie de centaines de personnes . Celui là c'est certain il échappera à la JUSTICE !!!!